Aix*Marseille université

Instituts thématiques

Inserm

Institut national de la santé et de la recherche médicale

2012 - 063 JCH/RD

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE,
LE PRESIDENT D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE,

vu le décret n°83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu le décret du 18 octobre 2007
portant nomination du président de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu la décision n° 2009-334 du 19 octobre 2009
relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée n°6
dans sa séance du 4 au 5 mai 2011 ;

vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Inserm
dans sa séance du 30 juin au 1er juillet 2011 ;

vu la décision n°2008-067
créant l'unité mixte de recherche U 911 et nommant Monsieur Dominique LOMBARDO directeur ;

D E C I D E N T

Article 1er : L'unité mixte de recherche U 911 intitulée « Centre de Recherche en Oncologie biologique et Oncopharmacologie (CRO2) » est prolongée de quatre ans à compter du 1er janvier 2012.

Article 2 : Monsieur Dominique LOMBARDO est reconduit dans ses fonctions de directeur de cette unité du 1er janvier 2012 jusqu'au 31 décembre 2015.

Fait à Paris, le 1er janvier 2012

Le Président d'Aix-Marseille Université

Pr Yvon BERLAND

Université d'Aix Marseille · AMU ·

Le Président- directeur général de l'Inserm

Pr André SYROTA